

L'ALIMENTATION EN TÊTE DES DÉPENSES DES MÉNAGES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Laure Hadj

L'alimentation pèse lourd dans le budget des ménages pauvres. Pour eux, cette dépense de subsistance dépasse largement celle liée au logement ou aux transports. Néanmoins, une part importante de leur consommation alimentaire est assurée par leur propre production de fruits et légumes ou par les produits de la chasse et la pêche.

À l'inverse, le logement grève modérément le budget des ménages les plus modestes car très peu sont engagés dans le remboursement d'un crédit immobilier ou le paiement d'un loyer.

En zone urbaine, les ménages exposés à la pauvreté ont des ressources un peu supérieures, mais ils peuvent difficilement se soustraire à la consommation marchande.



Les pauvres

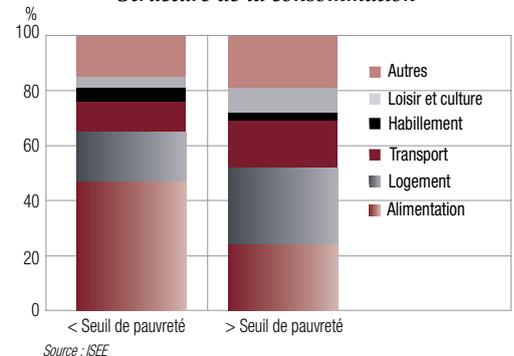
Dans cette étude, on appelle "pauvres", les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté relatif, qui s'élève à 72 000 FCFP par mois et par unité de consommation.

Les unités de consommation sont définies à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE, qui attribue un poids à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres adultes âgés de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans, le nombre d'unités de consommation est de 2,1. Les membres de cette famille seront considérés comme pauvres, si le total de leurs revenus est inférieur à 151 200 FCFP/mois (72 000 x 2,1).

Les pauvres représentaient 17% des ménages calédoniens en 2008, soit 53 000 personnes.

En Nouvelle-Calédonie, les pauvres (cf. encadré) dépensent en moyenne 46 000 FCFP par mois et par unité de consommation. Près de la moitié de ce montant est consacrée aux dépenses alimentaires. Après avoir répondu à leurs besoins alimentaires, ils affectent leurs dépenses prioritairement au logement, au transport et à l'habillement. Au contraire, pour les personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté, le logement est le premier poste de consommation suivi de près par l'alimentation. Viennent ensuite les dépenses en transport puis les loisirs et la culture.

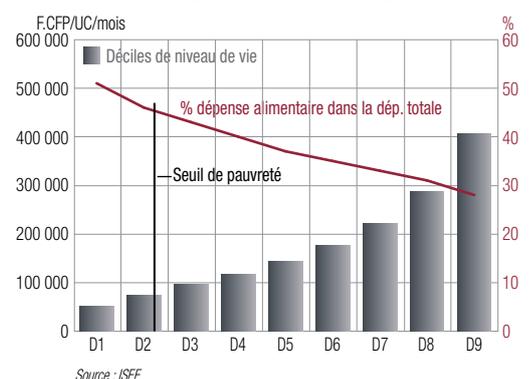
Structure de la consommation



Prédominance de l'alimentaire dans la consommation des ménages pauvres

Les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté consacrent la moitié de leur budget à se nourrir. Pour les personnes qui vivent au dessus de ce seuil, l'alimentation ne représente qu'un quart de leurs dépenses totales. On retrouve en Nouvelle-Calédonie un phénomène courant : plus les ressources sont faibles, plus l'alimentaire pèse dans le budget des ménages (loi d'Engel). Cette prépondérance de l'alimentaire dans les dépenses se vérifie également pour les ménages les plus vulnérables de métropole ou de l'outre-mer.

Poids de la dépense alimentaire par décile



Note : les 10% de la population aux revenus les plus faibles disposent de moins de 52 000 FCFP par mois et par unité de consommation. La moitié de leurs dépenses est consacrée à l'alimentaire.

Pour se nourrir, les ménages les plus modestes ne s'approvisionnent qu'à hauteur de 60% dans les magasins, soit en moyenne 12 900 FCFP par mois et par unité de consommation. Le reste est assuré presque exclusivement par l'autoconsommation (voir encadré). Ils effectuent leurs achats principalement dans les magasins de proximité (petits magasins et supérettes). Plus proches des zones d'habitation, ces magasins permettent de s'approvisionner quotidiennement, sans

contrainte de transport et offrent parfois la possibilité de payer à crédit. Au-dessus du seuil de pauvreté, on privilégie les grandes surfaces (hypermarchés et supermarchés). Le discount ne regroupe que 10% des achats alimentaires des pauvres, autant que pour les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté. Ce type de commerce, même s'il se développe en brousse, reste très concentré en zone urbaine.

Des achats alimentaires moins diversifiés

Les achats alimentaires des plus démunis portent principalement sur les denrées de base : pain et céréales, en particulier le riz, concentrent à eux seuls près de 30% de leur budget d'alimentation contre 20% pour les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté. La viande pèse autant dans le budget des ménages qu'ils soient pauvres ou non. Mais, pour les pauvres, les achats de viande sont beaucoup moins diversifiés et se composent majoritairement de volaille. De même, en matière de produits laitiers, leur consommation est moins variée. Ils achètent principalement du lait, au détriment des fromages et yaourts plus onéreux. Les achats de fruits et légumes absorbent une part plus faible du budget des ménages touchés par la pauvreté, que compense toutefois largement leur autoconsommation.

En effet, l'autoproduction complète les besoins alimentaires des ménages pauvres. Grâce à cette pratique, ils augmentent leur consommation alimentaire avec des produits qui, s'ils avaient dû les acheter, leur aurait coûté 8 000 FCFP par mois et par unité de consommation. Ce montant équivaut à plus du tiers de leur consommation alimentaire totale. Les légumes (notamment les tuber-

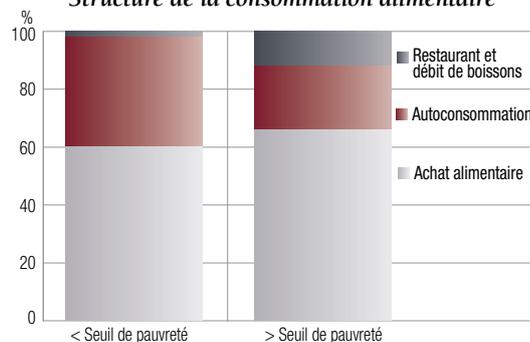
cules), les poissons, la viande et les fruits sont les denrées le plus souvent autoconsommées.

En revanche, les plus modestes n'ont que très rarement recours à une alimentation prise à l'extérieur (restaurant, snack ...). Ils n'y consacrent que 2% de leur budget alimentation, contre 13% pour les personnes vivant au dessus du seuil de pauvreté.

L'autoconsommation

Aussi appelée **autoproduction**, l'autoconsommation comprend les denrées non achetées, produites par le ménage lui-même (produits du jardin ou du champ, cueillette, élevage, chasse, pêche), ou offertes par un autre ménage (qu'elles aient été achetées ou qu'elles soient issues de l'autoproduction de cet autre ménage).

Structure de la consommation alimentaire



Source : ISEE

Note : Les dépenses en "Restaurants et débits de boissons" couvrent l'ensemble de la consommation extérieure au logement : restaurants, bars, snacks, gamelle, cantines, distributeurs automatiques.

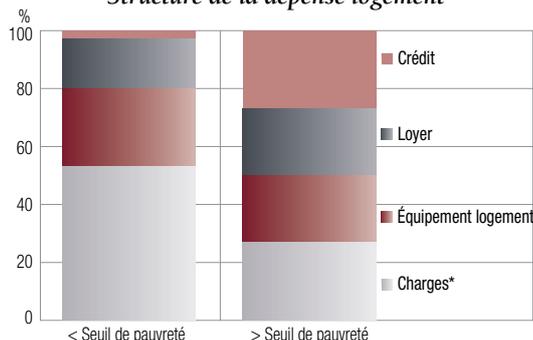
L'électricité, première dépense pour le logement

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté dépensent en moyenne 8 500 FCFP par mois et par unité de consommation pour leur logement. Ce poste pèse beaucoup moins dans leur budget que dans celui des ménages vivant au-dessus de ce seuil. En effet, pour ces derniers, la dépense logement est majoritairement constituée de loyers ou de remboursements de crédit immobilier. Pour les pauvres au contraire, ces postes ne représentent que 20 % de la dépense logement, principalement sous la forme de loyers. En effet, parmi les plus modestes, seuls 11% sont locataires et 5% sont propriétaires avec un crédit à rembourser. Les autres sont soit logés gratuitement, soit propriétaires sans crédit. Trois ménages pauvres sur cinq vivent en tribu et bénéficient dans le cadre de la transmission des terres coutumières, d'une portion de terre et parfois d'un logement, sans avoir ni loyer ni remboursement de prêt immobilier à assumer.

À l'inverse, les charges (eau, gaz, électricité) pèsent davantage dans le budget logement des ménages pauvres. L'électricité est de loin la dépense la plus lourde. Les pauvres y consacrent en moyenne 2 700 FCFP par mois

et par unité de consommation, soit près d'un tiers de leur budget logement. Au-dessus du seuil de pauvreté, l'électricité ne représente que 12% du budget logement. En revanche, la dépense en eau est très modérée pour les plus démunis. En effet, dans certaines communes du Nord et des Îles, la distribution d'eau et l'assainissement sont encore assurés par les collectivités à coût très réduit pour les habitants.

Structure de la dépense logement



* Eau, électricité, assurance...
Source : ISEE

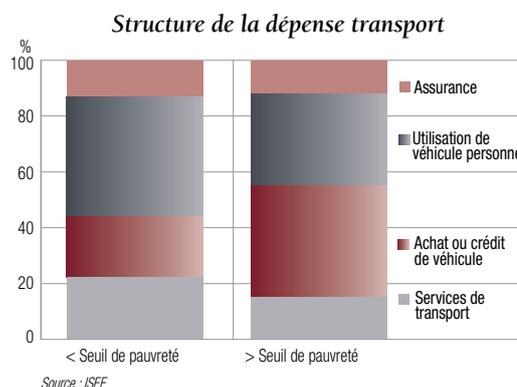
L'équipement du logement représente une dépense moyenne de 2 300 F.CFP par mois et par unité de consommation pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté. La dépense concerne principalement les produits de nettoyage puis l'équipement ménager. Deux types d'achats prédominent : l'outillage pour la maison

et l'achat de gros appareils ménagers, tels que les réfrigérateurs ou lave-linges. À l'inverse, pour les ménages au-dessus du seuil de pauvreté, l'équipement du logement se compose majoritairement de services domestiques (jardinage, garde d'enfants ou ménage), d'achat de meubles et d'articles de décoration.

Un budget transport limité faute de véhicule personnel

Les ménages les plus modestes dépensent en moyenne 5 200 F.CFP par mois et par unité de consommation pour leurs déplacements, contre près de 30 000 F.CFP pour les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté. L'achat ou le remboursement d'un véhicule personnel sont en effet beaucoup moins fréquents : seuls 8% des pauvres sont concernés. Ceux-là remboursent en moyenne 10 000 F.CFP par mois et par unité de consommation leur crédit automobile. Les frais occasionnés par l'utilisation d'un véhicule personnel représentent néanmoins 56% des dépenses en transport des pauvres. Il s'agit pour l'essentiel d'achat de carburant et dans une moindre mesure des frais d'assurance.

À l'inverse, les plus vulnérables recourent plus souvent aux services de transports, en particulier urbains : ils y consacrent 22 % de leur budget déplacement contre 15% pour les autres ménages.



Un quart du budget pour financer les autres besoins

Après avoir payé l'alimentation, le logement et les déplacements, il reste aux personnes exposées à la pauvreté, 24% de leur budget global, soit en moyenne 11 000 F.CFP par mois et par unité de consommation (contre 33% pour les personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté). Cette somme doit couvrir à la fois l'habillement, les loisirs, l'alcool et le tabac, mais également les communications, la santé, divers biens et services (notamment d'hygiène) ou encore les transferts financiers. L'importance relative de ces différentes dépenses est très variable selon qu'on soit pauvre ou non. Ainsi, après avoir payé l'alimentation, le logement et les transports, le budget restant des pauvres est consacré à hauteur de 20% à l'habillement, deux fois plus que pour les personnes vivant au-dessus du

seuil de pauvreté. De même, l'alcool et surtout le tabac absorbent une part importante du budget restant des pauvres (16% contre 9% pour les autres personnes). À l'inverse, les dépenses de loisirs et de culture sont plus limitées pour les pauvres et prennent surtout la forme d'un abonnement à la télévision payante ou encore de jeux d'argent (notamment le bingo). Le budget que consacrent les plus vulnérables à la santé et à l'enseignement est très faible : moins de 500 F.CFP par mois et par unité de consommation. Il est vrai que le système médico-social permet aux plus modestes, bénéficiant de l'aide médicale gratuite (AMG), de ne s'acquitter que du ticket modérateur. Mais, l'éloignement des centres médicaux et le manque de ressources occasionnent aussi un sous-recours aux services de santé payants.

Plus de ressources mais plus de contraintes pour les pauvres en zone urbaine

La pauvreté n'est pas un phénomène uniforme et les personnes qui y sont exposées ne constituent pas un groupe homogène. Leurs habitudes de consommation sont très influencées par leur environnement et leur mode de vie. Ainsi, la situation des pauvres en zone urbaine se singularise, même si entre les provinces Nord et Îles, les modes de consommation présentent aussi certaines différences.

Les ménages pauvres vivant en zone urbaine disposent de ressources supérieures à ceux du Nord et des Îles.

Leurs dépenses de consommation s'élèvent en moyenne à 57 000 F.CFP par mois et par unité de consommation contre 42 000 F.CFP au Nord et 36 000 F.CFP aux îles Loyauté. Mais, il est pour eux beaucoup plus difficile qu'ailleurs de se soustraire à la consommation marchande.

Le montant affecté à l'alimentation est par nature peu compressible. Partout les ménages modestes y consacrent un peu plus de 20 000 F.CFP par mois et par unité de consommation, soit de loin le premier poste de dépenses. Toutefois, contrairement à leurs homolo-

gues vivant en zone rurale ou tribale, les pauvres en ville sont contraints d'acheter une grande majorité de leurs produits alimentaires. Faute de pouvoir produire eux-mêmes des denrées alimentaires, l'autoconsommation est très réduite : elle représente seulement 16% de leur alimentation contre 55% dans le Nord et 39% aux îles Loyauté.

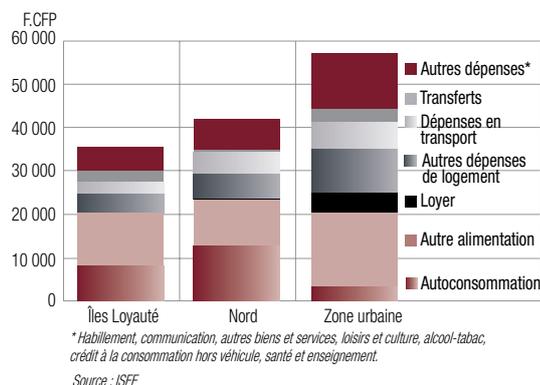
Le logement concentre un quart du budget des plus démunis en zone urbaine, presque deux fois plus qu'en zone rurale ou tribale. En effet, plus d'un tiers d'entre eux paient un loyer, même s'ils bénéficient d'une aide au logement. En 2008, on dénombrait 2 000 bénéficiaires de l'aide au logement (5 760 en 2012) dont 95% vivaient en zone urbaine. Outre le loyer, les autres dépenses liées au logement, et notamment les charges, sont nettement plus onéreuses en zone urbaine, grevant d'autant leur budget.

Pour tous les autres postes de consommation, les dépenses des ménages pauvres sont très supérieures en zone urbaine. C'est notamment le cas des transports, de l'habillement, des assurances, des services de garde d'enfant ou encore de la communication ou des loisirs. Seule la consommation d'alcool et de tabac échappe à cette règle, les dépenses des ménages les plus modestes étant voisines quelle que soit la zone de résidence.

Dans le Nord, la consommation alimentaire des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est un peu plus élevée qu'ailleurs (+15%). En effet, l'autoproduction y est nettement plus fréquente, non seulement qu'en zone urbaine, mais aussi que dans les îles Loyauté. Elle garantit ainsi plus de la moitié de l'alimentation de ces ménages. La viande de cerf issue de la chasse est en particulier largement autoconsommée. Elle équivaut à une dépense moyenne de 1 300 F.CFP par mois et par unité de consommation. Le budget transport des plus démunis en province Nord atteint 5 000 F.CFP en moyenne par mois et par unité de consommation, soit 12% de leur budget total, autant qu'en zone urbaine. Il est vrai que l'éloignement des bassins d'emploi, des centres administratifs ou de soins rend indispensables les déplacements. L'essentiel de cette dépense de transport est lié à l'achat et à l'utilisation d'un véhicule personnel. La dépense de transport est d'autant plus lourde, que le chef de ménage occupe un emploi, rendant impératifs les déplacements professionnels.

Aux îles Loyauté, les ménages vivant sous le seuil de pauvreté disposent de ressources inférieures à celles de leurs homologues du Nord (-18%)

Dépense mensuelle moyenne par UC selon le lieu de résidence des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté



et de la zone urbaine (-61%). En conséquence, leurs dépenses sont nettement plus faibles, et ce quel que soit le poste de consommation. Deux exceptions notables nuancent toutefois ce constat d'ensemble. La consommation alimentaire se situe au même niveau qu'ailleurs, malgré une autoproduction plus réduite qu'en province Nord. Cette dernière équivaut à 8 000 F.CFP par mois et par unité de consommation contre 12 800 F.CFP dans le Nord. Ainsi, l'alimentation absorbe 57% des ressources dont disposent les pauvres des Loyauté. Par ailleurs, ils présentent la particularité de consacrer une part importante de leurs ressources aux transferts d'argent. Les dons, aides ou cadeaux qui s'effectuent le plus souvent dans le cadre des échanges coutumiers, leur coûtent en moyenne 2 600 F.CFP par mois et par unité de consommation, soit 7% de leur budget total. Les pauvres en province Nord consacrent cinq fois moins d'argent à ces transferts, soit 1% de leurs dépenses.

Aux îles Loyauté le budget transport des plus vulnérables est contraint par l'éloignement géographique. En effet, des déplacements vers le Grand Nouméa sont nécessaires pour des motifs professionnels, familiaux ou de santé. Ainsi, le transport par voie maritime et surtout aérienne grève leur budget de déplacement. Les pauvres y consacrent un tiers de leur dépense de transport. La province des îles Loyauté prend en charge une partie de ces dépenses, via l'aide médicale quand il s'agit de déplacements pour raisons de santé. De même, depuis le début de l'année 2012, le dispositif "solidarité transports" permet aux Loyaltiens les plus modestes, de bénéficier de billets aller-retour au prix gelé de 10 000 F.CFP, jusqu'à huit voyages par an.

La source

Les résultats de cette étude sont issus de l'exploitation de l'enquête Budget consommation des ménages (BCM-2008), au travers de laquelle les dépenses et les ressources des ménages résidant en Nouvelle-Calédonie ont été collectées. Les dépenses sont enregistrées selon leur montant et leur nature.

Zone urbaine

La zone urbaine regroupe la commune de Nouméa et son agglomération (Mont Dore, Païta, Dumbéa).

En province Sud, les trois quart des personnes exposées à la pauvreté vivent en zone urbaine. Leur structure de consommation est donc très représentative de celle des pauvres de l'ensemble de la province Sud.